

MOUVEMENT DEPARTEMENTAL RENTREE SCOLAIRE 2019

CALENDRIER DU MOUVEMENT

I - PHASE PRINCIPALE	
Jeudi 28 mars 2019	Règlement du mouvement
	Consultation du CTSD
	Report éventuel au 04 avril 2019
Avril 2019	Publication des postes vacants pour information
Mardi 23 avril 2019 – 12h00	Ouverture du serveur SIAM pour la saisie des vœux par les candidats Phase unique d'expression des vœux
	Publication officielle de la liste des postes vacants
Mardi 07 mai 2019 – minuit	Fermeture du serveur SIAM
	Envoi des pièces justificatives par les candidats
A compter du jeudi 09 mai 2019	Envoi par la DSDEN des accusé-réception automatiques dans la messagerie I-Prof confirmant la participation au mouvement.
A compter du jeudi 16 mai 2019	Envoi par la DSDEN des accusés réception avec le barème arrêté.
Mardi 21 mai 2019 – 12h	Date limite <u>impérative</u> de demande de révision du barème par les candidats.
	Au-delà de cette date, aucune contestation ne sera possible.
	23 mai 2019 GT Vérification Barèmes et Vœux
	<u>23 mai 2019 CAPD</u> Examen Situations Médicales et Sociales- Candidatures sur Postes à profil et Postes à Exigences Particulières
Jeudi 13 juin 2019 – 14h	CAPD - MOUVEMENT PHASE PRINCIPALE
Vendredi 13 juin 2019 au soir	Diffusion des résultats dans I-Prof après la CAPD

II – PHASE D'AJUSTEMENT

Mardi 02 juillet 2019 - 14h

CAPD - PHASE D'AJUSTEMENT

Modalités de connexion à l'application Système d'Information et d'Aide aux Mutations « S.I.A.M. »

La saisie des vœux pourra se faire du 23 avril 2019-12 h au mardi 07 mai 2019- minuit (clôture du serveur « S.I.A.M. »).

L'accès à S.I.A.M. peut se faire de tout poste informatique connecté à internet selon les modalités suivantes :

• Se connecter sur le site de la Direction des services départementaux de l'Education nationale de la Sarthe et cliquez dans le portail des services sur I-Prof 1^{er} degré.

 S'authentifier en saisissant son « compte utilisateur » (initiale du prénom+nom de famille en minuscules par défaut, sans point, sans espace) et votre « mot de passe » (numéro NUMEN en majuscules, par défaut).

• Sélectionner Services, puis Accès à SIAM 1^{er} Degré et enfin Phase Intra-départementale.

Les personnels enseignants qui intègrent le département à la suite du mouvement national des permutations informatisées, suivront les mêmes modalités de participation au mouvement départemental.

Pour se connecter, ils continueront à utiliser l'adresse I-Prof de leur inspection académique d'origine ; ce n'est qu'après avoir sélectionné « mouvement départemental », qu'ils basculeront sur le site de la DSDEN72.

Ils recevront leur accusé de réception dans leur boîte « courrier » I-Prof de la DSDEN72 ; pour en avoir connaissance, ils devront donc se connecter à partir du site DSDEN72.

En cas :

• De problème de connexion,

• D'oubli du mot de passe et/ou compte utilisateur,

Cliquez sur « identifiant ou mot de passe oublié » et suivez la procédure indiquée.